

Éditeur responsable : Michel Hofinger / Croix-André, 64 / 4550 Nandrin

Numéro 80 - Hiver 2000-2001



PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but
lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

La Vaux, 8
4550 Nandrin
Tél. : 04.371.28.67

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.multimania.com/ppna>

Banques :

853-8550974-68
001-0749505-62

Comité de rédaction :

Yvon Carpeaux
Claude Delbrouck
Jean-Marie Delmotte
Jean-Claude Dumoulin
Gabriel de Potter
Michel Hofinger
André Matriche
René Mawet
Serge Mottet
Jacques Tilman

*Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie*

Sommaire

Éditorial

Nous sommes en retard 3

Notre histoire locale

Yernée et Fraineux 3

Vie de l'Association

Assemblée générale 6

Ça se passe près de chez vous

Bienvenue à la Nuit de la Chouette 9

La Mare et ses habitants 11

Jeux

Connaissez-vous votre patrimoine ? 12

La nature au jardin

Arion rufus et sa bande... 13

Événements

Dimanche 27 mai 15

Nous avons écrit

La fin du vieux chêne ? 16

La première cotisation du 3^e millénaire ! . 18

Les plantes de chez nous

Le buis, arbre sacré, arbre taillé 19

Nous sommes en retard...

Eh oui, l'arrivée de ce numéro 80 du PPNa Contact s'est fait un peu attendre... Comme vous pouvez le constater, nous avons tenté d'en améliorer la présentation. Et cela nous a pris du temps. Ce bulletin est un peu à l'image de notre association toute entière : il n'offre ni quadrichromie ni poster central à détacher. Pas plus que de mirages ni de rêves fous, mais par delà nos quotidiens isolés, il nous relie, toutes et tous, membres d'une même association volontaire et vivante.

Avec la croyance qu'il faut - envers et contre tout - donner une voix aux arbres, aux paysages brumeux, à l'histoire enfouie, aux sentiers prometteurs, à l'âme d'un terroir.

Nos moyens sont limités. Nos moyens sont réels. Sachons les utiliser. ■

Notre histoire locale

Yernée et Fraineux



CONTINUONS la visite de notre entité (même si personne n'en a manifesté le souhait, mais je sais qu'il y en a au moins un qui le lit, à nous deux donc René) par Yernée et Fraineux.

Si le Néolithique laissa peu de vestiges à Nandrin, le Sart de Sohét à Yernée et le château de Fraineux furent plus riches ; on y trouva nombre d'outils et de pointes de flèches, conservés actuellement au musée Curtius à Liège.

Des cinq seigneuries de l'entité de Nandrin, Yernée apparaît en 817 sous la forme **Ernau** dans la chronique de saint Lambert.

Au XIII^e siècle, *Erlignéés*, appartenant primitivement au comte de Clermont, relève de la cour féodale des comtes de Montaigu (Ardenne).

Vers 1330, Jean d'Yernée épouse Marie de Haccourt puis, d'héritage en héritage, à Marie Xheuelier épouse du bourgmestre de Liège Mathieu de Hemricourt, Hélène Philippe de Havereck cède la seigneurie à Vincent d'Harscamps dont la famille restera propriétaire jusqu'à sa donation aux hospices civils de Liège le 27 octobre 1787. L'histoire de la seigneurie de Fraineux est liée à celle de Nandrin ; en 1429, Jean de Corswarem en était le seigneur. Bien qu'indépendant sur le plan de la justice, Fraineux appartenait aux propriétaires de la Tour de Nandrin, passant successivement de Thierry Hoen à Philippe de Saint-Esprit, aux Oramus, Tabollet, Soumagne puis aux Soumagne de Senzeilles.

Les habitants de Yernée sont nommés *Sosons* par ceux de Saint-Séverin, (i's étèraient les foyons vicants) qui, à leur tour, les traitent de *Vévrins* (is héri les pehons l'queu à l'éwe) et ceux de Nandrin les appellent *Modeus d'boûfs*.

Le petit hameau de Fraineux recèle quelques très beaux monuments ; le plus connu et le plus visible est le château dont nous



avons vu la filiation jusqu'à la révolution ; il passera en 1810 à la famille Clelsattel de Cernay, puis aux Monsieur et, avant de devenir la propriété des Maréchal, il fut exploité comme restaurant très réputé par la SA Socopa. Au tige des Saules, encore un peu rural, mais plus pour longtemps, se cache une croix de pierre datant de 1839 et qui, d'après la légende, situe l'endroit où la fille du Châtelain aperçut pour la dernière fois sa demeure avant d'entrer au couvent ou de mourir. Nous verrons aussi, dans un petit parc boisé, la villa Delvaux qui aujourd'hui abrite le CPAS et, au fond de la propriété séparant le parc du terrain de tennis du Pery, une très belle haie plantée en 1989 par les scouts de Nandrin sur l'initiative du PPNa. Et bien sûr, dans le mur d'enceinte du château, la chapelle Saint-Aubin édifée en 1619 par Philippe le Rosseau dit "du Saint-Esprit", classée le 9 janvier 1978, tout comme le mur et ses alentours, ainsi que la croix funéraire en pierre située en face. L'ancienne pompe à eau du hameau, fondue à Anvers par Garvens, fait partie de l'ensemble.



Le château de Fraineux

Traversons les campagnes pour trouver le charmant petit hameau de Yernée dominé par une gentilhommière en briques du XVIII^e, dite maison de Radiguès, surmontée d'une potale dédiée à Notre-Dame-de-Foy, avec sa mare réservée naguère aux lavandières, le long du Baty, plusieurs maisons en pierre forment un ensemble homogène et de qualité, qualificatif qu'on n'appliquera pas au château dont la façade en briques date du XVIII^e siècle, de l'autre côté du Baty se trouve la ferme Bero, de style condrusien datant des XVI^e et XVII^e siècles. Pour quitter le hameau nous pourrions emprunter la route qui traverse le bois d'Yernée pour gagner le point le plus bas de notre commune et que nous découvrirons peut-être une prochaine fois. ■

Vie de l'Association

Assemblée générale

Notre association a tenu son assemblée générale ordinaire le mardi 30 novembre dernier. Une douzaine de membres étaient présents.

1. Le rapport moral pour l'année 2000 fut présenté et commenté. En voici le résumé.

a. Réunions

Le PPNa a tenu cette année 1999-2000 :

- 1 assemblée générale ordinaire le 30 novembre 1999 (19 participants).
- 1 conseil élargi à tous les membres le 25 janvier 2000.
- 7 conseils d'administration (4/1, 22/2, 28/3, 25/4, 25/7, 3/10, 24/10).
- 4 réunions de préparation "carrières" (4/3, 4/4, 16/5, 31/5).
- 2 réunions de préparation "journées du patrimoine" (27/7, 17/8).

b. Publications

- 4 numéros du bulletin de l'association "PPNa contact" (numéros 76 à 79).
- un dépliant "carrières de Villers" édité avec le soutien de l'ASBL Qualité Village.

c. Événements

- Journée "carrières" le 25 juin 2000 : découverte commentée de la carrière du Soleil et de la carrière Defays à La Forge (voir PPNa Contact numéro 78). Cette journée a reçu le soutien de l'Administration communale, de Villers-Animation et du Service culturel de la Province de Liège.
- Journées du Patrimoine les 9-10 septembre 2000 sur le thème "au fil de l'eau" au départ du moulin de La Forge et le long du ruisseau de Neufmoulin (voir PPNa contact numéro 79).

d. Actions diverses

- Le PPNa est présent à la CCAT et au Comité culturel de Nandrin.
- Le PPNa collabore ponctuellement à l'action d'autres ASBL (Fondation Christian Blavier, JNC, CNN).
- Le PPNa interpelle régulièrement les autorités locales (dossiers de compétence communale, voir rubrique "Le PPNa a écrit" dans le PPNa Contact).
- Le PPNa collabore ou répond aux sollicitations des pouvoirs régionaux (Journées du Patrimoine...) ou fédéraux (enquête sur l'avant-projet de Plan fédéral pour le Développement durable).

2. Bilan financier de l'exercice 1999-2000 arrêté au 14 novembre 2000.

Recettes		Dépenses	
Report exercice 1998-1999	67505	Bulletin	17036
Cotisations	27110	Secrétariat	2034
Subsides communaux	5000	Cotisation IEW	1500
Vente cartes promenades	2950	Code forestier	626
Clôture compte 20 ans	5980	Journée carrières	11196
Journée carrières	9313	Frais banque	319
Barbecue journée Patrimoine	1610		
	<hr/>	Total	32711
Total	119468	En caisse	86757
			<hr/>
		Total	119468

3. Démission.

Conformément aux statuts, Madame Anne de Potter, élue conseillère communale, démissionne de son poste d'administratrice. MM. Claude Delbrouck, André Matriche et J.-Gabriel de Potter, déclarés sortants, sont réélus pour un mandat de 3 ans.

4. Commentaires des membres.

Les membres présents soulignent les indices de "bonne santé" de l'ASBL. Présence accrue des membres aux Assemblées Générales des dernières années, augmentation du nombre d'événements organisés par l'association, stabilité du nombre de membres, travail d'équipe au sein du conseil d'administration et des conseils élargis lors de la préparation des journées de découverte du patrimoine.

Côté "bémols", les membres considèrent qu'ils vivent dans une commune où la défense de l'environnement, le respect de la biodiversité, la prise de responsabilité à long terme dans les domaines comme l'aménagement du territoire et la santé des eaux de surface sont encore actuellement pris en charge - quand c'est le cas - de manière généralement trop molle ou trop frileuse par les autorités responsables.

Dès lors, il est bien difficile pour une association comme la nôtre de trouver un écho officiel à nos positions pour le développement futur de la commune...

5. Composition du Conseil d'administration.

Suite à l'Assemblée générale, la composition du Conseil d'administration se compose comme suit :

Président :

J.-Gabriel de Potter, la Vaux, 5
4550 Nandrin, Tél : 04.371.27.82
E-mail : lavaux@pi.be

Vice-présidents :

Yvon Carpeaux, la Forge, 212
4550 Villers-le-Temple, Tél : 085.51.15.91
E-mail : laforge@swing.be

André Matriche, bois Croix-Claire, 14
4550 Nandrin, Tél : 04.371.39.23
E-mail : andre.m@triche.de

Secrétaire :

René Mawet, la Vaux, 8
4550 Nandrin, Tél : 04.371.28.67

Trésorier :

Michel Hofinger, rue Croix-André, 64
4550 Nandrin, Tél : 04.371.58.05
E-mail : mh@swing.be

Membres :

Claude Delbrouck, rue Devant-la-Ville, 11
4550 Yernée-Fraigneux
Jean-Marie Delmotte, avenue des Épicéas, 14
4121 Neupré, Tél : 04.372.03.04
Jean-Claude Dumoulin, chemin de Sotrez, 30
4550 Nandrin, Tél : 04.371.54.94
Serge Mottet, rue Nicolas Dardenne, 78
4550 Villers-le-Temple, Tél : 085.51.32.46
Jacques Tilman, les Marlières, 147
4550 Villers-le-Temple
E-mail : inov@skynet.be



Ca se passe près de chez vous

C'est avec grand plaisir que nous relayons ici les activités de nos amis du CNN (Cercle des Naturalistes de Nandrin) et des JNC (Jeunes Naturalistes du Condroz). Voici les deux événements auxquels ils nous convient ce printemps.

Bienvenue à la Nuit de la Chouette

**Samedi 24 mars
à Fraiture-en-Condroz**

À 19 h, rendez-vous au local des Jeunes Naturalistes du Condroz à Fraiture, rue Bouhaye, 118.

À 19 h 15, départ de la promenade.

Matériel : bottes ou bonnes chaussures de marche et vêtements chauds.

Les cinq recommandations du naturaliste :

- Soyez très silencieux.
- Ouvrez les yeux et les oreilles.
- Restez avec votre équipe tout au long de la promenade.
- N'allumez votre lampe de poche qu'en cas de nécessité.
- Participez à notre concours photos.

Vers 21 h, fin de la promenade.

À 21 h 15, chocolat chaud, vin chaud.

À 21 h 50, montage de diapositives sur les rapaces présenté par les membres du club.

À 21 h 45, résultats du concours et remise des prix.

À 22 h, fin de la soirée.

Organisation :

JNC (Jeunes naturalistes du Condroz) et CNN (Cercle des Naturalistes de Nandrin).

Sous le patronage du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.



La Mare et ses habitants

Les JNC (Jeunes naturalistes du Condroz) vous invitent à découvrir la mare et ses habitants.

**Quand ? Le week-end des 21-22 avril 2001.
Où ? À Fraiture, rue Bouhaye, 118.**



Programme :

Samedi 21 :

Dès 14 h : visite de l'exposition "les animaux de la mare" ;
visite de l'arboretum et du jardin des plantes sauvages.

À 15 h : promenade guidée "à la découverte du ruisseau de la Biennegotte".

À 17 h : ateliers animés par les membres.

Dès 18 h : barbecue (réservation indispensable au 085.51.28.36).

En permanence : bar, tombola, exposition de photos et peintures animalières, projection de diapositives et de films "nature".

Dimanche 22 :

À 10 h : visite des plus belles mares de Nandrin : rendez-vous sur la place Ovide Musin.

Organisation :

Les JNC (Jeunes naturalistes du Condroz).

Sous le patronage du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège.

Connaissez-vous votre patrimoine ?

Voici les questions de ce numéro, dont les réponses correctes qui nous parviendront avant la parution du prochain bulletin vaudront à leur auteur un cadeau surprise.

1. Sous quel nom est connu actuellement le château Billon ?
2. Quelle est la date de construction de la ferme Vaessen ?
3. À qui Jules Vaessen a-t-il racheté sa ferme et quand ?
4. Dans quelle rivière importante se retrouvent les eaux charriées par les ruisseaux traversant l'ancienne commune de Nandrin ?
5. Ce sera bientôt le retour des oiseaux migrateurs. Il en est un, surnommé le "petit compteur d'écus", qui figure parmi les plus précoces. Quel est son vrai nom ?
6. Qu'appelle-t-on un labelle et qu'elle famille de plantes est caractérisée par la présence de ce labelle ?
7. Pourquoi une vache - pas si folle - s'écrie-t-elle "Maman !" en sanglotant quand elle s'approche de l'auge où l'on vient de verser sa nourriture ?
8. Quelle est la source d'énergie renouvelable à laquelle on pense de plus en plus comme complément non polluant aux sources traditionnelles ?

Réponses du questionnaire du numéro 79.

1. La pierre d'avoine.
 2. Remacle Leloup est un graveur et un peintre du XVIII^e à qui l'on doit notamment des gravures du château de Nandrin et de la Commanderie.
 3. Les bolets.
 4. La cigogne noire.
 5. Le lagunage.
 6. Oui, la commune de Nandrin pratique le fauchage tardif.
- 

Arion rufus et sa bande...



N a beau dire, on a beau aimer son jardin, la Nature et l'Environnement... aimer les limaces, ça reste dur... - si on peut dire - pour un animal dont la mollesse gluante et l'appétit féroce lui attire bien peu de nos faveurs. Mais attention (à elles !), voici du neuf !

L'année 2000, un grand cru d'humidité exceptionnel, fut marquée par la prolifération des limaces. Il y en avait partout : des rousses, des noires, des grises... des grosses, des moyennes, des petites ; mais toutes aussi voraces et les amateurs de jardinage ne savaient plus où donner de la tête.

Que faire contre ce fléau ?

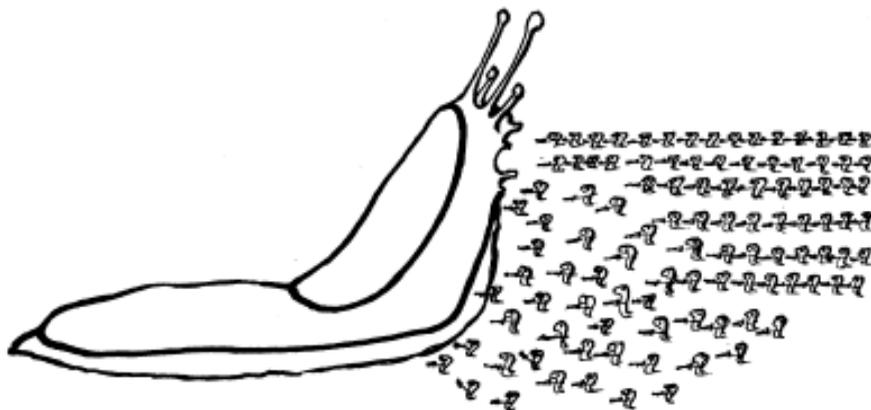
Certains se ruent sur ces fameux granulés bleus au métaldéhyde et les répandent par kilos sur leur terrain. Les limaces en meurent effectivement mais aussi toute la chaîne de leurs prédateurs et la terre est empoisonnée de même que les cultures.

D'autres préfèrent la lutte biologique, sans doute plus contraignante mais respectueuse de la nature :

- Libérer le terrain de tout abri possible pour les limaces : feuilles mortes, dalles, pots...
- En retournant la terre, vous les exposez, ainsi que leurs oeufs, à la gourmandise des oiseaux.
- Protéger les semis et jeunes plantes par des "barrières" fabriquées avec des tronçons de bouteilles en plastique de 10 cm de haut et enfoncés de 2,5 cm dans le sol.
- Si vous (ou le voisin) avez des poules : quelques petits tas de mauvaises herbes arrachées constitueront des pièges que vous relèverez régulièrement (journallement si possible). Les poules vous attendront en trépignant derrière leur grillage.

Remèdes souvent proposés mais peu efficaces :

- Les cendres : inutiles par temps humide.
- Le sable grossier : les limaces arrivent à s'y faufiler.
- La chaux : peut brûler les plantes, relever le pH de la terre et compromettre les cultures.
- Les pièges à bière : des tests prouvent qu'ils tuent plus d'animaux utiles que les limaces (carabes, vers de terre, araignées...).
- Le paillage en morceaux d'écorce : constitue un refuge à limaces.



La grosse limace rouge (*Arion rufus*).

Un nouveau remède, déjà utilisé depuis quelques années par les maraîchers Bio, vient d'être mis à la disposition de l'amateur.

Il s'agit de *Némaslug*, qui se présente sous forme de poudre constituée de "très petits vers microscopiques" (nématodes), parasites spécifiques des limaces.

Il peut être utilisé en combinaison avec d'autres produits Bio et ne présente aucun danger pour l'homme et la nature.

Les nématodes étant des êtres vivants, le produit doit être acheté au moment propice (température de sol entre 5 et 20° C, chaleur et humidité ambiante si possible).

C'est pourquoi les jardinerie vendent des enveloppes vides à renvoyer chez l'expéditeur de Nemaslug (frais de port payés), qui vous envoie les petites bestioles dans les 8 jours maximum (avec date de péremption).

Il y a deux conditionnements possibles :

- 12 millions de nématodes pour traiter 40 m².
- 30 millions de nématodes pour traiter 100 m².

Le produit s'applique très facilement par pulvérisation.

Son prix en rebute peut-être certains (un peu moins de 1000 F pour le premier conditionnement, et un peu moins de 2000 F pour le deuxième conditionnement), mais en considérant le gain pour la nature et le prix de plusieurs boîtes de granulés bleus qui empoisonnent tout sur leur passage, le jardinier responsable ne peut hésiter.

Bon choix et bon courage.

Pour renseignements complémentaires : Horpi Systems, Grand Route, 55 à 4537 Verlainne, tél. : 04.259.43.55. ■

Événements

Dimanche 27 mai

Curieux du monde des roches, des cailloux et de leur (très) ancienne origine ?

Intrigué par le fait que ce qui apparaît aujourd'hui une forêt ou un pré était autrefois le lit d'un fleuve ou le fond d'une mer ?

Désireux de visualiser et de comprendre ces grands phénomènes par des messages adaptés aux adultes comme aux enfants ?

Attiré par une magnifique promenade dans "l'Ardenne condrusienne" à proximité de Villers-le-Temple ?

Alléché par la présence d'un grand barbecue convivial ?

Alors... bloquez déjà la date du dimanche 27 mai à votre agenda !

Tous les renseignements précis dans notre prochain bulletin. ■

Nous avons écrit

La fin du vieux chêne ?



Ci-contre : blessure du vieux chêne.

En couverture : le vieux chêne du chemin du Meunier.

Voici la copie du courrier que nous avons envoyé en date du 1 mars au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nandrin.

Concerne : chêne situé à l'angle de la rue La Vaux et du chemin du Meunier (Nandrin).

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins,

La presse a récemment relaté une information concernant la "fin du vieux chêne" situé à l'endroit repris sous rubrique.

La journaliste y fait état de la visite d'un "ingénieur" et de la pose d'un diagnostic clair : "l'arbre est irrémédiablement condamné. La maladie est incurable (champignon)".

L'arbre étant situé sur terrain communal, nous supposons que c'est le Collège qui a demandé l'expertise.

S'agissant d'un arbre de grande valeur paysagère, situé à un point de vue apprécié de tous, nous nous sommes inquiétés d'une telle information. D'autant plus que les travaux d'élargissement et d'égouttage de la rue La Vaux avaient déjà à l'époque sectionné une partie de ses racines.

Dès lors, nous avons pris contact avec un ingénieur forestier de la DGRNE et nous sommes rendus sur les lieux ensemble ce 17 janvier 2001.

Le jour de la visite, l'examen attentif de l'arbre n'a décelé aucune trace de champignon lignicole sauf à la cassure de la branche effondrée ; de plus, on ne constate aucun décollement d'écorce. Quant à la branche en question, elle se dirigeait droit vers les fils électriques. Peut-être une ancienne intervention humaine, destinée à protéger les fils, avait-elle déjà affaibli cette partie de l'arbre ?

Par ailleurs, la chute de branches, même de taille importante, est un phénomène courant chez le chêne.

Cela étant, la chute de la branche a causé une vilaine blessure à l'arbre, propice au développement rapide des parasites. Une recoupe propre du moignon et la pose d'un enduit fongicide seraient plus qu'opportuns afin d'aseptiser la blessure.

Aussi, souhaitons-nous adresser au Collège les trois requêtes suivantes :

Pouvez-vous nous faire connaître le détail du diagnostic posé par l'ingénieur venu sur place à votre demande ?

Comptez-vous faire effectuer les travaux sanitaires à l'arbre dans les meilleurs délais ?

Allez-vous replacer le banc public - fort apprécié des promeneurs - à quelques mètres de son emplacement initial et donc à l'abri de toute nouvelle mésaventure ?

En vous remerciant de la bonne suite que vous voudrez bien accorder à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de notre meilleure considération.

■

La première cotisation du 3^e millénaire !

À l'occasion de cet événement, vous avez plusieurs possibilités :

- payer comme d'habitude 7,44 • (300 BEF), pour l'année 2001.
- payer pour le millénaire, non pas 7440 • mais, avec une réduction de 50 %, 3720 • (150 000 BEF).
- payer pour le 21^e siècle, non pas 744 • mais, avec une réduction de 25 %, 558 • (22 500 BEF).
- payer pour la décennie, non pas 74,4 • mais, avec une réduction de 10 %, 67 • (2 700 BEF).

Et comme le veut la tradition, ces sommes sont des minimums que nous vous verrons gonfler avec beaucoup de reconnaissance selon vos moyens et le soutien que vous souhaitez accorder à votre association.

Vous trouverez les numéros de compte de l'association en page 2.

Le buis, arbre sacré, arbre taillé



Bien qu'assez rare à l'état sauvage, et cantonné à certaines régions de la Belgique, le buis n'en est pas moins une espèce indigène. Préférant les sols calcaires et les sites chauds et ensoleillés, on le retrouve principalement dans la vallée de la Meuse, aux rochers de Champalle et à la Roche-à-Lomme et Montagne au Buis dans la région de Nismes-Couvin. Il est typique du midi de la France où il résiste bien aux incendies et aux pâturages.

Très souvent cultivé parce qu'il accepte bien la taille, il est plutôt connu de tout un chacun dans les parcs et les jardins où il revêt différentes formes.

Pendant l'Antiquité déjà, il était largement utilisé, parce que symbolisant immortalité et persévérance, en raison de la dureté de son bois et de la persistance de son feuillage. Des lettres de Pline le Jeune, écrites entre 97 et 104 signalent en effet sa présence, taillé

sous différentes formes, et notamment des formes d'animaux, dans les jardins de ses deux villas à la campagne. Repris ensuite par les chrétiens, ses branches, symbole d'espérance et de stabilité, sont bénies chaque année lors du dimanche des Rameaux et sont censées veiller sur la famille, protéger la maison et les récoltes jusqu'à l'année suivante.



Au Moyen Age, il avait une valeur sacrée et entourait les parterres de plantes médicinales pour qu'aucun maléfice ne puisse les atteindre. Durant la Renaissance et ensuite au XIX^e siècle, il a été largement utilisé dans toute l'Europe tant dans les parterres de broderie, que dans les jardins à noeuds et les formes topiaires.

Mais pour bien connaître le buis, il faut dénicher un spécimen sauvage qui aurait échappé à la taille, sinon il est très rare de le voir fleurir ou fructifier, et impossible de juger de sa silhouette.

Abandonné à lui-même, il s'empresse d'oublier les belles formes régulières que tente de lui imposer le jardinier et développe un tronc noueux, des branches nombreuses, tortueuses et ramifiées, un feuillage dense qui fait de lui un petit arbre touffu ne dépassant généralement pas 2 ou 3 mètres de haut. Le buis est en fait une essence ligneuse à croissance très lente (un tronc de 5 cm de diamètre indique une centaine d'années), ce qui lui confère un bois très dur, très dense et très homogène qui peut à peine flotter sur l'eau, même après séchage et qui est remarquable pour le tournage (pièces de jeu d'échec...), la gravure, la marqueterie... De couleur jaune caractéristique, il est utilisé depuis l'Antiquité pour la confection de peignes, toupies... Les Égyptiens l'importaient aussi pour entrer dans la fabrication du mobilier funéraire. ■